

## L'ANIA SALUE L'ADOPTION DES ORDONNANCES DE LA LOI ALIMENTATION ET EN APPELLE À LA RESPONSABILITÉ DES DISTRIBUTEURS

Paris, le 12/12/2018 –

Le gouvernement a présenté ce jour, en Conseil des ministres, les ordonnances de la Loi Alimentation relatives à l'encadrement des promotions et au relèvement du seuil de revente à perte.

**L'Association nationale des industries alimentaires salue l'adoption de ce dispositif issu des concertations des Etats généraux de l'alimentation et attendu par toute la filière pour mettre fin à la destruction de valeur dans l'agriculture et l'agroalimentaire.**

**L'entrée en vigueur rapide de ces ordonnances est indispensable**, alors que les négociations commerciales entre les entreprises de l'alimentation et la grande distribution ont démarré dans un climat de tension.

**L'ANIA s'engage pour sa part à un strict respect, par les entreprises de l'alimentation de la loi Alimentation et de l'esprit des EGA.**

« L'ANIA salue la décision du gouvernement de tenir le cap. La loi issue des Etats généraux de l'alimentation, qui vise à recréer de la valeur pour tous les acteurs de la filière, va enfin pouvoir être appliquée. Les entreprises de l'alimentation sont prêtes à s'engager pour respecter et faire respecter toutes les dispositions prévues dans la loi. C'est ce que nous nous apprêtons à faire formellement dans les tous prochains jours. De la même façon, nous appelons les distributeurs à changer leurs pratiques et à enfin arrêter la guerre des prix pour tous les produits alimentaires. Les premiers retours sur les négociations commerciales en cours entre les entreprises et la grande distribution sont pour l'instant inquiétants, nous appelons l'Etat à s'assurer d'un strict respect de la loi, via des contrôles et des sanctions. », **déclare Richard Girardot, Président de l'ANIA.**

---

*L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 39 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 180 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 429 079 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.*

*Fierté, Responsabilité, Ambition*